Comment connaître le montant de votre CPF ?

Vous devez aller sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.
Pour créer un compte, votre numéro de sécurité social suffit.
Vous pouvez y consulter vos droits à la formation.
Attention ! Un reste à charge de 103,20 euros est effectif depuis le 01/01/2026.

Par ailleurs, la loi de finances 2026 instaure des plafonnements pour

- Les certifications et habilitations inscrites au Répertoire spécifique (hors CléA), **comme les langues : plafond fixé à 1500 euros.**
- Les bilans de compétences : plafond fixé à 1600 euros.

Au-delà de ces montants, la différence devra être financée soit par un reste à charge pour le bénéficiaire, soit par un cofinancement (employeur, Opco, collectivité, etc.).